



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2023

**CONVOCAATION**

Date : 28/11/2023

Envoi le : 04/12/2023

Publication le : 04/12/2023

L'an deux mil vingt-trois, le 12 décembre à 19h00 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET Maire en exercice.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 29

Présents : 22

Absents : 07

Pouvoirs : 04

Votants : 26

**Etaient présents :**

*Adjoints :*

Mesdames Odile RITOURET, Danièle HOUDU, Sylviane FORTUN,  
Christine MÉNORET,  
Messieurs Alain SELLIER, Éric VERHILLE, Michel HIRTZ, Gilles FERRAND.

*Conseillers municipaux :*

Mesdames Sophie BORÉ, Claire CARTIER, Hélène ODENT, Renata MOREIRA ROCHA, Lyn FAIPOUX,  
Messieurs Daniel PERRICHOT, Olivier DOUSSET, Xavier BINET, Antoine MAQUIN, Yoann LAFAUX, Éric GUILMET, François BOUGAULT, Erick MORCHOISNE.

**Absents excusés :**

Mesdames Danielle PLOQUIN, Aurélie LERICHE, Florence MÉTIVIER,  
Messieurs Jean-Marc CHATEAU, Pascal ARRAGAIN, Pascal NOYAU,  
Mikaël TOST.

**Absents :**

Mesdames /

Messieurs /

**Excusés, avaient donné pouvoir :**

Madame Danielle PLOQUIN avait donné pouvoir à Madame Christine MÉNORET.

Monsieur Pascal ARRAGAIN avait donné pouvoir à Monsieur Antoine MAQUIN.

Madame Aurélie LERICHE avait donné pouvoir à Mme Claire CARTIER.

Monsieur Pascal NOYAU avait donné pouvoir à Monsieur Yoann LAFAUX.

**Secrétaire de séance :**

Madame Sylviane FORTUN.



Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le

ID : 037-213701394-20231212-DEL\_12122023\_14-DE



**DEL N° 12-12-2023/14 SYNDICAT DES CAVITÉS 37 - ADHESION D'UNE NOUVELLE COMMUNE.**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que par mail du 13 novembre 2023, le Président du Syndicat Intercommunal des Cavités 37 a informé la commune que par délibération en date du 25 octobre 2023, le Comité Syndical a accepté l'adhésion de la commune d'ESVES-LE-MOUTIER.

Ainsi, conformément à l'article L.5211-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), toute commune adhérente au Syndicat doit se prononcer sur les nouvelles adhésions.

Tel est l'objet de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**APPROUVE l'adhésion de la commune de d'ESVES-LE-MOUTIER au Syndicat Intercommunal des Cavités 37.**

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Bertrand RITOURET

La secrétaire de séance,

Madame Sylviane FORTUN,  
Adjointe au Maire

Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le : .....**14 DEC. 2023**.....

Et sa publication le site internet de la commune le : .....**14 DEC. 2023**.....

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le

ID : 037-213701394-20231212-DEL\_12122023\_14-DE